

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

30 janvier 2026

et qu'elle a été faite le

30 janvier 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 36

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 12

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_02_001

Objet :

Approbation du procès-verbal du
18 décembre 2025 et désignation
d'un secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT
Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 5 février 2026

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 05 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain
GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET
Evans : M. François GRESET **Fraisans** : M. Hubert BACOT M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIEN **La**
Barre : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome
FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-**
le-Château : M. Martin DAUNE **Offlanges** : M. Jean-Claude
THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël
TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** :
Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M.
Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M.
Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
Thervay : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M.
Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Orchamps** : Mme Lucette
NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : Mme
Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Taxenne** : M.
Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : Mme Séverine MARANO (RANCHOT), Mme Lucette
NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA
BRETENIERE)

Mandataires : M. Gérard ROBERT (RANCHOT), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE
(ROMAIN)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H11 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Alain GOMMOT comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : Mme Marie-Hélène VACHET
Affiché le :	Séance du Jeudi 18 décembre 2025	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michael PERES
- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Fraisans : M. Hubert BACOT
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Mutigny : M. Eric DRUOT
- Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
- Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Serre les Moulières : M. Claude TERON
- Vitreux : M. Alain GOMOTTERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 18 décembre 2025 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h05 et a été levée à 20h40.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Nomme Madame Marie-Hélène VACHET comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 septembre 2025.

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Convention de participation financière entre le Département du Jura et la CCJN relative aux travaux du pont de Salans (passerelle)

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte de mettre en place une convention de participation financière entre le Département du Jura et la CCJN ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2025.**

Voté à l'unanimité

d. Modification du règlement intérieur de la facturation des ordures ménagères

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du règlement intérieur de la facturation des ordures ménagères ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce règlement intérieur et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. Décision modificative n°3 - BP PRINCIPAL 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n°3 au Budget Principal de l'exercice 2025 comme ci-après.

SECTION INVESTIMENT									
Chambre	Compte	Libellé, montant	Opération	Solde	Intér	Porteur	Chambre	Montant	Opération
26	0041	Travaux de réparation	225	225	0	0	13	25	TRAVAUX DE REPARATION
27	2141	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
28	2142	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
29	2143	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
30	2144	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
31	2145	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
32	2146	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
33	2147	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
34	2148	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
35	2149	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
36	2150	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
37	2151	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
38	2152	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
39	2153	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
40	2154	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
41	2155	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
42	2156	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
43	2157	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
44	2158	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
45	2159	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
46	2160	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
47	2161	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
48	2162	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
49	2163	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
50	2164	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
51	2165	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
52	2166	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
53	2167	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
54	2168	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
55	2169	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
56	2170	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
57	2171	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
58	2172	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
59	2173	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
60	2174	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
61	2175	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
62	2176	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
63	2177	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
64	2178	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
65	2179	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
66	2180	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
67	2181	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
68	2182	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
69	2183	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
70	2184	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
71	2185	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
72	2186	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
73	2187	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
74	2188	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
75	2189	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
76	2190	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
77	2191	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
78	2192	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
79	2193	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
80	2194	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
81	2195	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
82	2196	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
83	2197	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
84	2198	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
85	2199	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
86	2200	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
87	2201	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
88	2202	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
89	2203	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
90	2204	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
91	2205	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
92	2206	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
93	2207	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
94	2208	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
95	2209	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
96	2210	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
97	2211	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
98	2212	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
99	2213	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
100	2214	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
101	2215	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
102	2216	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
103	2217	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
104	2218	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
105	2219	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
106	2220	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
107	2221	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
108	2222	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
109	2223	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
110	2224	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
111	2225	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
112	2226	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
113	2227	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
114	2228	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
115	2229	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
116	2230	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
117	2231	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
118	2232	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
119	2233	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
120	2234	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
121	2235	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
122	2236	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
123	2237	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
124	2238	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
125	2239	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
126	2240	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
127	2241	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
128	2242	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
129	2243	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
130	2244	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
131	2245	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
132	2246	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
133	2247	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
134	2248	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
135	2249	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
136	2250	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
137	2251	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
138	2252	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
139	2253	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
140	2254	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
141	2255	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
142	2256	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
143	2257	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
144	2258	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
145	2259	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
146	2260	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
147	2261	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
148	2262	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
149	2263	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
150	2264	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
151	2265	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
152	2266	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
153	2267	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
154	2268	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
155	2269	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
156	2270	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
157	2271	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
158	2272	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
159	2273	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
160	2274	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
161	2275	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
162	2276	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
163	2277	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
164	2278	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
165	2279	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
166	2280	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
167	2281	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
168	2282	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
169	2283	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
170	2284	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
171	2285	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
172	2286	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
173	2287	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPARATION
174	2288	Autres dépenses de transport	10	10	0	0	13	10	TRAVAUX DE REPAR

[illegible]

Voté à l'unanimité

b. *Décision modificative n°2 - BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n°2 au Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2025 comme ci-après.

[illegible]

[illegible]

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative n°1 – BP ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n°1 au Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2025 comme ci-après.

BUDGET ORDURES MENAGERES 2025
Décision modificative n°1

SECTION FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Fonction	Dépenses	Recettes	Observation
65	6541	Créances admises en non valeur	OM	OM2			15 000,00 €		intégration des admissions non valeurs
65	6542	Créances déduites	OM	OM2			7 130,00 €		intégration des créances déduites
18	1812	Emprunts sur dépréciations des actifs circulants	OM	OM2				20 000,00 €	suite aux ANV et créances déduites
22	221	Dépenses imprévues (fonctionnement)	OM	OM2			1 000,00 €		
11	63831	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	OM	OM2			1 310,00 €		
67	673	Frais annulés (sur exercices antérieurs)	OM	OM2			3 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT							20 000,00 €	20 000,00 €	

Voté à l'unanimité

d. *Décision modificative n°1 – BP ANNEXE « ZAC LES PERRIERES » 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n°1 au Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2025 comme ci-après.

BUDGET ZAC DAMPIERRE 2025
 Décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT									
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Fonction	Dépenses	Récettes	Observation
040	3555	Terrains aménagés		ECO	ZADAMP	012	62814,97		stock final
021	021	Virement de la section de fonctionnement		ECO	ZADAMP	012		62814,97	
TOTAL INVESTISSEMENT							62814,97	62814,97	

SECTION FONCTIONNEMENT										
Chapitre	Compte	Libelle_compte	Opération	Services	Sites	Fonction	Dépenses	Recettes	Observation	
011	6015	Achats stockés - Terrains à aménager		ECO	ZADAMP	612	46,85		régul frais de notaire	
05	6522	Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP		ECO	ZADAMP	612	-46,85			
023	023	Virement à la section d'investissement		ECO	ZADAMP	612	62814,97			
042	7135	Variation des stocks de terrains aménagés		ECO	ZADAMP	612		62814,97	stock final	
TOTAL FONCTIONNEMENT							62814,97	62814,97		

Voté à l'unanimité

e. Tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1er janvier 2026

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de tarifs « Assainissement collectif » pour la part Communauté de Communes Jura Nord ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. Tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1er janvier 2026

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de tarifs « Assainissement collectif » pour la part Communauté de Communes Jura Nord ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

g. Tarifs du service technique applicables à compter du 1er janvier 2026

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

h. Tarifs des ordures ménagères applicables à compter du 1er janvier 2026

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour**

le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

i. Création d'un budget annexe « ZA les 4 Fesses »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la création de ce nouveau budget annexe « ZA Les 4 Fesses » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Assujettit ce budget annexe au régime de TVA ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

j. Création d'un budget annexe « Extension ZA Ranchot »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la création de ce nouveau budget annexe « Extension ZA Ranchot » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Assujettit ce budget annexe au régime de TVA ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

k. Proposition d'adhésion actionnariat SCIC HLM la maison pour tous

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Michel BENESSIONO, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'adhérer à la SCIC HLM La Maison pour Tous ;
- DÉCIDE de souscrire 29 249 parts sociales de 1,52 euros, soit un montant total de 44 458,48 euros ;
- AUTORISE Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-président, à signer tous les documents afférents à cette affaire ;
- AUTORISE Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-président, à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

l. Modification n°8 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2019- ass1 /Opération budgétaire n°12
Raccordement effluents Fraisans/Ranchot
 Modification 12/2025
 Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
4 848 899,13 €	- €	4 848 899,13 €	2 539 699,13 €	1 798 574,67 €	510 625,33 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

m. Modification n°5 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021- ass1 /Opération budgétaire n°14
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Orchamps
 Modification 12/2025

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2 813 156,13 €	80 000,00 €	2 733 156,13 €	1 287 879,13 €	27 147,98 €	70 000,00 €	46 692,00 €	524 577,00 €	441 830,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- n. Modification n°4 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass7 /Opération budgétaire n°13

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney

Modification 12/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
1 846 083,20 €	- 20 000,00 €	1 826 083,20 €	- €	35 214,80 €	31 087,40 €	1 399 994,00 €	209 015,00 €	89 672,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- o Modification n°6 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass3 /Opération budgétaire n°16

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »

Modification 12/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
1 289 567,36 €	- €	1 289 567,36 €	1 213 024,84 €	34 298,96 €	42 243,56 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- p. *Modification n°5 de la délibération d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP)
– Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney

Modification 12/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
696 251,62 €	- €	696 251,62 €	674 520,86 €	14 643,36 €	7 087,40 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- q. *Modification n°7 de la délibération d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP)
– Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes)
du système d'assainissement sur la commune de Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney

Modification 12/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 10/12/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
696 251,62 €	- €	696 251,62 €	674 520,86 €	14 643,36 €	7 087,40 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

r Admissions en non-valeurs / Créances éteintes – BP PRINCIPAL 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- Les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de mille quatre-vingt-six euros et vingt-trois centimes (1 086,23 €) ;
- Les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cinq mille trois cent trente-sept euros et trente-sept centimes (5 337,37 €).

Voté à l'unanimité

s Admissions en non-valeurs / Créances éteintes – BP ANNEXE « Assainissement Collectif » 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de cinq mille quatre-vingt-dix euros et neuf centimes (5 090,09 €) ;
- Les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille six cent trente-six euros et trente-trois centimes (1 636,33 €).

Voté à l'unanimité

t Admissions en non-valeurs / Créances éteintes – BP ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- Les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un euros et cinquante-neuf centimes (19 581,59 €) ;
- Les créances éteintes ci-dessus pour un montant de sept mille cent vingt-sept euros et quarante centimes (7 127,40 €).

Voté à l'unanimité

3. RH

- a Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,39h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,39h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,12h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,12h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- c. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,58h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,58h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- d. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,62h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,62h hebdomadaire ;

- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- e. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 17,45h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,01h : augmentation de la durée hebdomadaire pour l'année scolaire 2025-2026 (poste à ACM Orchamps)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,01h ;
- Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,45h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,47h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,47h hebdomadaire ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00 ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- i. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des attaches territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des attaches territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 8,10h hebdomadaire : poste d'ATSEM a l'ACM (l'après-midi) à l'école à Orchamps pour l'année scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité en tant qu'ATSEM au sein de l'école à Orchamps les après-midis midi dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet, à raison de 8,10h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- l Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé ;
- Décide du montant mensuel de participation à savoir 15 € par agent.

Voté à l'unanimité

4. POLE DEVELOPPEMENT << ASSAINISSEMENT >>

- a Extension publique – Alimentation d'un bassin de stockage a Fraisans : signature d'une convention de servitude de passage de ligne électrique en propriété privée*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur cette convention de passage ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. Convention de servitude entre la CCJN et la commune d'Ougney relative à la parcelle n° zp3 située << à Chapouy >>*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'un acte notarié de constitution de servitudes entre la CCJN et la commune d'Ougney ;**
- **Approuve les termes dudit acte ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié de constitution de servitudes ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à ce dossier sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

- c. *Prise en charge des dépenses liées au bien situé 56 grande rue à Rans (39700 relatives à la création d'un branchement assainissement collectif sur la partie publique et à la vidange de la fosse septique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation de ce rapport :

- **Accepte la prise en charge des travaux de création d'un branchement d'assainissement collectif sur la partie publique, pour un montant de 11 415,81 € HT, réalisés par l'entreprise SOGEDO ;**
- **Accepte la prise en charge de la vidange de la fosse septique, pour un montant de 514,00 € HT, effectuée par l'entreprise A2S Assainissement ;**
- **Accepte la prise en charge de tout autres travaux ou prestations complémentaires liés à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles à la bonne conduite de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Schémas directeurs d'assainissement des communes de Gendrey, Plumont et Taxenne - Demande de subvention*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide le plan de financement ci-dessus pour l'opération « Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement sur les communes de Gendrey, Taxenne et Plumont » ;**
- **Autorise le Président à solliciter les financeurs (l'Agence de l'Eau) pour les demandes d'aides financières ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon**

fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. POLE DEVELOPPEMENT « ECONOMIE/TOURISME »

a. Signature du contrat de canal du Rhône au Rhin

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide les termes du Contrat de canal (gouvernance, diagnostic, la stratégie et le plan d'actions prévisionnel) proposé sur cette période 2026-2030 ;
- Accepte les termes dudit contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de canal du Rhône au Rhin - Vallée du Doubs - 2026-2030 et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Conventions de concours techniques relatives aux négociations foncières pour le développement de la Zone d'activités « Les 4 Fesses » à Dammartin Marpain et de de la Zone d'activités « Extension de la Zone d'activités à Ranchot » entre la CCJN et la SAFER

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise en place de ces deux conventions techniques relatives aux négociations foncières pour le développement d'une Zone d'Activités « Les 4 Fesses » sur la commune de Dammartin Marpain et le développement de l'extension de la Zone d'Activités sur la commune de Ranchot entre la CCJN et la SAFER ;
- Accepte les termes des conventions ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. POLE DEVELOPPEMENT « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NOUVEAUX PROJETS »

a. Cession à l'euro symbolique de la Tour médiéval d'Ougney à la commune d'Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de cession à la commune d'Ougney de la Tour d'Ougney, édifice sis sur la parcelle cadastrée ZI 189, appartenant à la Communauté de

Communes ;

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Acte que cette cession se fera à l'euro symbolique ;**
- **Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;**
- **Acte que les frais de l'acte notarié ainsi que toutes autres dépenses seront supportés par la commune d'Ougney ;**
- **Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à ce dossier sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

- b. *Avis sur l'arrêt n°2 du projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et bilan de la concertation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sans réserve sur le projet de PLUi de la Plaine Jurassienne.

Voté à l'unanimité

- c. *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Dolois – Demande d'arrêt du périmètre*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE le lancement d'une démarche pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;**
- **DEMANDE à Monsieur le Préfet d'arrêter le périmètre du Pays Dolois, composé de la communauté d'agglomération du Grand Dole, des communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour (124 communes) pour élaborer ce SCoT.**

Voté à l'unanimité

- d. *Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Dolois – Demande de création d'un syndicat mixte – Approbation des statuts*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE à Monsieur le Préfet la création du « Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois » ;**
- **VALIDE les statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande où en est sa demande d'avenant relative au remboursement du chauffage de la Microcrèche ?

Monsieur le Président répond que la demande est en cours et que la CCJN est dans une réflexion globale par rapport à tous les bâtiments. L'objectif est d'uniformiser un maximum les différentes conventions.

Séance levée à 21h13.

Commune de Rouffange,
Marie-Hélène VACHET



Le Président,
Gérome FASSET

